



Démarche RSE dans l'évènementiel : Propositions pour une analyse multidimensionnelle des parties prenantes du champ évènementiel

Submitted by Krystel Paulus on Sun, 10/23/2016 - 15:46

Titre	Démarche RSE dans l'évènementiel : Propositions pour une analyse multidimensionnelle des parties prenantes du champ évènementiel
Type de publication	Communication
Type	Communication sans actes dans un congrès
Année	2012
Langue	Français
Date du colloque	2-3 avril
Titre du colloque	ASTRES
Auteur	Clergeau-Allain Des Beauvais, Cécile [1], Paulus, Krystel [2]
Pays	France
Ville	Nice
Mots-clés	changement RSE [3], évènementiel [4], parties prenantes [5]

Résumé en
français

Depuis le rapport Brundtland « Our Common Futur » de la CMED (1987), le concept de développement durable, dont l'ambition est de créer un référentiel de développement humain non basé exclusivement sur la croissance économique (Raynal, 2009), transforme progressivement les pratiques de responsabilité sociétale des acteurs. Ce paradigme, qui exhorte à une gestion intégrant conjointement un élargissement de la gouvernance, l'internalisation des impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement naturel et l'efficacité économique, s'articule autour de trois volets : le social, l'environnemental et l'économique. Son opérationnalisation en entreprise s'est tout d'abord traduite au travers de la notion de RSE ou responsabilité sociétale des entreprises (Commission Européenne, 2001) mais tend à s'élargir à celle des organisations (Afnor, 2010). D'ampleur internationale, ce phénomène n'échappe pas aux projets événementiels qui doivent désormais tenir compte des enjeux liés à la responsabilité sociétale. Pourtant, les projets événementiels possèdent des singularités spatiales (flux générés, types d'évènement), temporelles (ponctuel, répétitif, synchronique) et organisationnelles (acteurs collectifs ou individuels) qui rendent délicate cette perception du développement durable. En effet, ces événements engagent une multitude d'acteurs aux logiques managériales RSE diverses (Martinet, Reynaud, 2004), et associent des métiers différents, comme par exemple le métier d'un centre des congrès (location d'espace, organisation d'évènement) ou bien encore celui d'un prestataire de services (sécurité, restauration). De ce fait, étant donné ce double aspect pluripartite et multiforme des événements, il semble nécessaire, pour comprendre les modalités de mise en œuvre d'une démarche de développement durable et ses modalités d'appropriation par les acteurs, de s'interroger sur les enjeux pour chacun d'entre eux, sur les logiques d'actions ou les modalités d'apprentissage. Comment se décline le triptyque du développement durable dans les événements, et comment se constitue cette déclinaison ? Nous proposons ici de considérer que la réponse à cette question passe par une identification et une caractérisation des parties prenantes de l'évènement. Quelles sont-elles ? Partagent-elles des pratiques de RSE similaires ? Comment évoluent ces pratiques RSE ? Comme le souligne Cazal (2008, p.13), « un consensus assez large autorise à voir dans la théorie des parties prenantes l'un des fondements théoriques les plus développés pour la recherche sur la RSE. » Celle-ci légitime la prise en considération de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par l'activité des entreprises, structurant la scène sociopolitique sur laquelle chaque entreprise exerce son activité, et établissant ainsi sa dimension sociétale. C'est dans cette optique que nous considérons ici la question des parties prenantes comme fondamentale à l'analyse de la RSE événementielle. Pour les définir nous proposons d'élargir la notion de champ organisationnel (Powell, Di Maggio, 2008) à celle de champ événementiel. Les événements constituent les périmètres d'action au travers desquels les organisations interagissent, espaces irrigués par le réseau des organisations et des acteurs des événements. Mais la théorie des parties prenantes nous enseigne que des acteurs non liés contractuellement à l'évènement doivent aussi être pris en considération. La notion de parties prenantes soulève des questions de représentation politique et cognitive : notre recherche s'efforce ainsi de montrer que ce réseau de parties prenantes est à géométrie variable selon que l'on considère l'évènement comme un service produit à un moment donné, que l'on considère son intégration dans la dynamique économique, politique et sociale d'un espace ou d'une région, ou encore selon qu'on ne considère la reconduction de l'évènement, c'est à dire son inscription dans le temps. Le cadre théorique de notre recherche s'appuiera d'une part sur la théorie des parties prenantes (Freeman, 1984 ; Post, Preston et Sachs, 2002) et d'autre part sur l'approche néo-institutionnelle des organisations (Powell, Di Maggio, 1991). L'intérêt d'une telle étude est de mettre en évidence non plus les parties prenantes d'une entité structurée en démarche RSE aux limites « réelles », comme celles d'une entreprise par exemple, mais d'identifier les parties prenantes RSE d'un projet événementiel dont les frontières sont habituellement imperceptibles.

Afnor (2010) : ISO 26000 responsabilité sociétale : comprendre, déployer, évaluer. La plaine-Saint-Denis : Afnor éd.

Bensedrine J., Demil B. (1998) : « L'approche néo-institutionnelle des organisations ». In Laroche H. et J.P. Nioche : Repenser la stratégie. Paris : Vuibert, p. 85-110.

Commission Européenne (2001) : Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises. Livre vert, juillet.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1987) : Our common future. Traduction française : Notre avenir à tous (1989). 2e éd., Montréal-Québec : Éditions du Fleuve.

Freeman E. R. (1984) : Strategic management: a stakeholder Approach. Marshfield, MA : Pitman Publishing Inc.

Hertrich S. (2008) : Contribution à la communication événementielle : une analyse sémio-contextuelle du Mondial de l'automobile. Thèse doctorat en Sciences de Gestion, Paris II.

Martinet A. C., Reynaud E. (2004) : Stratégie d'entreprise et écologie. Paris : Economica.

Post J. E., Preston L. E. & Sachs S. (2002) : Redefining the corporation. Texte imprimé : Stakeholder management and organizational wealth. Stanford, CA : Stanford University Press.

Powell W.W., Di Maggio P. (1991) : The new institutionalism in organizational analysis. The University of Chicago Press.

Raynal S. (2009) : « Gouvernance et développement durable ». Revue des sciences de gestion, n°239-240, p.17-28.

Notes

URL de la notice

<http://okina.univ-angers.fr/publications/ua15105> [6]

Lien vers le document en ligne

http://www.colloqueastres.com/version2012/atelier_luxe_evenementiel_TIC... [7]

Liens

[1] <http://okina.univ-angers.fr/cecile.clergeau/publications>

[2] <http://okina.univ-angers.fr/kpaulus/publications>

[3] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[keyword\]=21704](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[keyword]=21704)

[4] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[keyword\]=18919](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[keyword]=18919)

[5] [http://okina.univ-angers.fr/publications?f\[keyword\]=18810](http://okina.univ-angers.fr/publications?f[keyword]=18810)

[6] <http://okina.univ-angers.fr/publications/ua15105>

[7] http://www.colloqueastres.com/version2012/atelier_luxe_evenementiel_TIC.html

Publié sur *Okina* (<http://okina.univ-angers.fr>)